

FORMATION CONTINUE



AIPR CONCEPTEUR (AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX)

A partir de 166€ nets de taxes.

100% présentiel

Public visé : Personnel du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre. Responsable de projet devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation

Accessibilité aux personnes handicapées
Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

Prochaines sessions

AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

SESSION 1 : 18 juin
SESSION 2 : 14 octobre

COMPIEGNE

SESSION 1 : 03 avril
SESSION 2 : 04 juin
(liste non exhaustive)

GRAVELINES

SESSION 1 : 16 avril
(liste non exhaustive)

LENS

SESSION 1 : 15 avril
SESSION 2 : 25 novembre

LEULINGHEM

SESSION 1 : 12 mars
(liste non exhaustive)

ROUBAIX

SESSION 1 : 10 juin

98%

DE TAUX DE
SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE
ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS
DISPONIBLES

Objectifs

Acquérir les connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux
Acquérir les connaissances du Guide Technique
Identifier les risques métier pour adapter des méthodes de travail
Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM

Les + de la formation





AIPR CONCEPTEUR (AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX)

Contenu de la formation

1. Le contexte et la réglementation

- Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire
- Les enjeux de la réglementation anti endommagement de réseaux
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU)
- Les règles spécifiques de prévention selon tes types de travaux
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables

2. Les procédures pour le responsable de projet avant chantier

- Le formulaire DT : Guichet Unique et projet
- L'analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux, classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge
- La clause dans les marchés et DCE
- Le marquage et piquetage
- Les compétences des personnels

3. Les procédures exécutants avant les chantiers

- Le formulaire DICT
- L'analyse des réponses du DCE et du marché
- Les compétences des personnels
- L'application du Guide technique
- La lecture des indices et des affleurants
- Les travaux sans tranchée

4. Les procédures et actions à réaliser au cours du chantier

- Le constat d'arrêt ou de sursis
- Le constat de dommage
- Les opérations sur chantiers





AIPR CONCEPTEUR (AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX)

Modalités, méthodes et outils pédagogiques

Apport de connaissance
Étude de cas, mise en situation
Remise d'un support pédagogique

Modalités d'évaluation

Évaluation de satisfaction de fin de stage

Modalités de financements

Cap Emploi, Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO), Particulier, Pôle Emploi

Intervenants

Une équipe d'intervenants experts.

Modalités et délai d'accès

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation

